

Renvoi de la proposition renvoyant les jugements précédemment rendus par les tribunaux criminels de Lozère et de l'Aveyron aux comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi de la proposition renvoyant les jugements précédemment rendus par les tribunaux criminels de Lozère et de l'Aveyron aux comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 662;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14836_t1_0662_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Un autre membre [TURREAU] propose d'examiner la conduite de tous les tribunaux criminels de la République (1).

TURREAU: De toutes parts on s'est plaint des tribunaux criminels de départements, qui ont protégé les aristocrates et persécuté les patriotes. Je demande que l'on examine la conduite des tribunaux criminels de tous les départements (2).

CLAUSEL combat la proposition et demande qu'elle soit renvoyée à l'examen des comités de salut public, de sûreté générale et de législation.

TAILLEFER croit que cet examen ne doit être fait que par le comité de sûreté générale, spécialement chargé de surveiller et de dénoncer les abus qui peuvent ralentir ou suspendre la marche révolutionnaire du gouvernement.

BENTABOLE soutient au contraire que cet examen regarde le comité même dans lequel le gouvernement révolutionnaire est concentré (3).

[Après quelques débats] la Convention nationale renvoie la proposition aux comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis (4).

44

Les citoyens soumissionnaires des billets de secours de la section de l'Arsenal, admis à la barre, demandent que la Convention nationale, en les exceptant de la loi du 11 ventôse, qui ordonne le versement à la trésorerie nationale des sommes restantes en caisse pour servir de gage des billets de secours restés en circulation, autorise la trésorerie à prendre pour comptant, 1°. une inscription sur le grand livre de la dette publique d'une somme de 5000 liv., et les quittances de différentes dépenses détaillées dans leur pétition, dont le total est de 2043 liv.

Renvoyé aux comités de salut public et des finances (5).

45

Une députation de la commune de Blois (6), admise à la barre, a fait hommage à la Convention nationale de 1500 liv. de salpêtre; elle a présenté un fusil de toutes pièces, avec

un sabre, une faux et un cavalier jacobin monté et équipé (1).

L'ORATEUR (2) :

« Représentans du peuple français,

Les républicains de la commune de Blois vous font hommage des premiers fruits de leurs travaux révolutionnaires et d'un cavalier jacobin, armé, équipé et monté; ils vous présentent un fusil de toutes pièces (excepté le canon), une baïonnette, un sabre, une faux, et 1500 livres de salpêtre fabriqué dans leurs murs, dans le courant de la dernière décade; il existe, indépendamment de l'atelier révolutionnaire de Blois, un atelier particulier dépendant de l'agence nationale des poudres et salpêtres, dont les produits ont été triplés depuis le 14 frimaire.

Vos mains dirigeront contre les tyrans, la foudre que nous avons préparée, et les armes que nous avons forgées.

Nous portons dans nos cœurs le feu sacré de l'amour de la patrie; la flamme de nos fourneaux qui, dans nos ateliers amollit le fer et dompte les métaux, n'est pas plus ardente que celle qui dévore nos âmes.

Tandis que nous venons au milieu de vous pour vous inviter à jeter un regard paternel sur les établissemens révolutionnaires, que nous avons créés et à les protéger, nos frères agissent; ils font retentir l'air du bruit de leurs marteaux; ils aiguissent l'arme favorite des guerriers français; ils forcent la terre à produire la foudre pour écraser les tyrans qui la souillent de leur présence impure: c'est là le langage des Républicains.

Nous applaudissons, au nom de tous nos concitoyens, à vos glorieux travaux; nous vous félicitons de votre courage et de votre énergie; nous vous invitons à rester à votre poste, jusqu'à la paix, à déjouer par votre fermeté les manœuvres des conspirateurs et les intrigues des modérés, qui, sous les couleurs du patriotisme, cherchent à assassiner la liberté.

Pour nous, de retour à notre poste, nous rendrons à nos concitoyens le plaisir dont nous jouissons en contemplant la majesté de la représentation d'un grand peuple; nous leur communiquerons le feu patriotique, la vie que nous avons puisée dans votre sein, et nous nous tiendrons prêts à marcher avec eux au premier signal que vous nous ferez pour défendre notre précieuse liberté ».

(Applaudi.)

LE PRÉSIDENT répond :

« Citoyens,

S'occuper en même temps de perfectionner des instrumens nécessaires à l'agriculture, de fabriquer des armes, d'extraire du salpêtre, et d'armer les citoyens vertueux pour concourir à l'anéantissement des tyrans ligués contre la France, c'est s'assurer de quadrupler ses droits à la reconnaissance de la République. La Con-

(1) P.V., XXXIX, 335. Minute de la main de Chateaufort-Randon (C 304, pl. 1128, p. 17). Décret n° 9531. Débats, n° 634, p. 425; C. Univ., 29 prair.; Rép., n° 179; J. Lois, n° 626; Ann. R.F., n° 199; M.U., XL, 444; Mess. soir, n° 667; J. Sablier, n° 1383; J. Fr., n° 630; C. Eg., n° 667; J. Perlet, n° 632; J. S.-Culottes, n° 487; Ann. patr., n° DXXXII; Audit. nat., n° 631. Voir ci-dessus, séance du 11 prair., n° 36.

(2) Mon., XX, 753.

(3) J. Mont., n° 51.

(4) Décret n° 9530.

(5) P.V., XXXIX, 336.

(6) Loir-et-Cher.

(1) P.V., XXXIX, 336. C. Univ., 29 prair.; Rép., n° 179; Mess. soir, n° 667; J. Sablier, n° 1382; J. Fr., n° 630; J. Lois, n° 626; Ann. patr., n° DXXXII; J. Perlet, n° 632; Audit. nat., n° 631.

(2) Bⁱⁿ, 2 mess.; M.U., XLI, 55-56.